

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
02 AVRIL 2021

Nombre de Membres

En Exercice	13
Présents	10
Votants	12

OBJET :
13. CENTRE SOCIAL STEPHANE
HESSEL. MISE EN PLACE DE
L'AIDE AU VOLONTARIAT.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Envoyé en préfecture le 27/04/2021

Reçu en préfecture le 27/04/2021

Affiché le

ID : 059-265904003-20210409-27042021D13_AB-DE

L'an deux mil vingt et un, le vendredi neuf avril à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est assemblé à l'hôtel de ville dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Marie-Françoise BILLIAU-BODELLE, Delphine BOULENGER-HAVEZ, Christiane CAPPELLE, Martine LORPHELIN, Nicole CAMBRON, Marie Josée RUHLAND, MM. Marc BEZILLE, Joël BACLET

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. Sébastien ROUSSELLE donnant procuration à Mme Delphine BOULENGER et M. Jean Pierre Engelaere donnant procuration à Mme Martine BEURAERT.

Absents : M. Roger CODEVILLE

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Monsieur le Président indique, qu'après le succès rencontré par l'opération « aide au volontariat » pour les jeunes de 16 et 17 ans lancée par la Commune en octobre 2017, il est proposé de la faire porter par le Centre Social via le Référent Jeunesse qui pourra repérer des jeunes sur la commune.

Monsieur le Président informe que suite aux annonces du Président de la République en date du mercredi 31 mars, nous sommes contraints d'annuler l'aide au volontariat pour la période de la 2^{ème} semaine des vacances scolaires du Printemps. Celles-ci étant avancées et au regard du délai trop court, le Centre Social est dans l'obligation d'annuler l'aide au volontariat pour cette période.

Néanmoins, parce que le nombre de jeunes âgés de 16 et 17 ans sont en demande de petit boulot afin d'améliorer leur quotidien (achat de vêtements, inscription au permis de conduire, achat de cycle, achat de matériel informatique,...), l'opération « aide au volontariat » est pour eux l'occasion d'être récompensés en donnant de leur temps pour l'amélioration du cadre de vie des écoliers et des jeunes. Des menus travaux leur seront confiés :

- Désherbage des cours et extérieurs, menus travaux de mise en valeur dans les écoles ou les équipements du Centre Social (désherbage peinture et nettoyage).

- o Objectif : préparer un environnement agréable pour les plus jeunes.
- o Tuteur : Delphine Boulenger, maire-adjoint déléguée à la jeunesse

Les 16/17 ans auront la possibilité d'effectuer une mission de 10,5h réparties sur une semaine, le mercredi, le jeudi, le vendredi de 8h30 à 12h durant la période des vacances.

Les objectifs de ce dispositif sont :

- Pour impliquer les jeunes dans leur cadre de vie et les inciter à participer à une action de service public et intergénérationnelle,
- Pour valoriser aux yeux des adultes le travail effectué par les jeunes,
- Pour améliorer l'image et le comportement des jeunes sur la commune,
- Pour restaurer le goût de l'effort et du travail bien fait.

.../...

Envoyé en préfecture le 27/04/2021

Reçu en préfecture le 27/04/2021

Affiché le

ID : 059-265904003-20210409-27042021D13 AB-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09 AVRIL 2021.

OBJET : 13. CENTRE SOCIAL. MISE EN PLACE DE L'AIDE

En contrepartie, le CCAS les gratifiera avec un carnet de bons d'achat d'une valeur de 75€ à valoir chez les commerçants mervillois qui auront choisi de participer ainsi qu'au Centre Social. Une convention sera établie avec ces derniers dont le projet est joint à la présente.

Il est suggéré de proposer l'expérience auprès de 7 jeunes durant une période des vacances et de renouveler durant chaque période de vacances scolaires, selon les conditions sanitaires et dans la mesure du possible.

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d' :

- autoriser la mise en place du dispositif pour chaque période de vacances scolaires ;
- autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant ;
- imputer les dépenses au budget du Centre Social ;
- autoriser l'annulation pour la période des vacances de Printemps.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Ont signé les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Président du C.C.A.S.,

Joël DUYCK

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.